



## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 28 avril 2016**

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 5.1, 6.1.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'au 1.2.2), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.5)

**Etaient absents** : M. Alain BLESSEMILLE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pierre CONTOZ

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORIGUET

**Procurations de vote** :

**Mandants** : JP. MICHAUD, A. POULIN, P. CONTOZ

**Mandataires** : M. DONEY, F. PRESSE, D. HUOT

**Délibération n°2016/003190**

**Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Subventions < 10 000 €**

## Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Subventions < 10 000 €

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2015 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés »	Montant de l'AP : 4 546 800 €
	Montant du CP 2016 : 580 000 €
	Montant de l'opération : 37 983 € répartis comme suit :
	- AAPEL PO : 29 175 € - AAPEL PB : 7 383 € - PAMELA : 1 425 €

### Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 5 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 30 600 € et d'une demande de subvention d'un propriétaire-bailleur pour un engagement prévisionnel de 7 383 €.

### I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30 %	12 000 €	25 %	3 000 €
de 30 à 35 %	14 000 €	30 %	4 200 €
de 35 à 40 %	16 000 €	35 %	5 600 €
au-delà de 40 %	18 000 €	40 %	7 200 €
<b>Primes forfaitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si atteinte du niveau BBC-Rénovation</li> <li>• Si atteinte du niveau BBC-Neuf</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 500 € par logement</li> <li>• 2 000 € par logement</li> </ul>

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC par étapes » : 1 dossier

Demandeur : **M. CONDE Mohamed et Mme MELON Deborah**  
35 rue de Besançon à CHALEZE  
Propriétaires-occupants très modestes  
Classe D initiale / classe C après travaux  
Subvention prévisionnelle\* : 7 575 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

Demandeur : **Mme REVERCHON Nathalie**  
7 rue de l'Ecole à FONTAIN  
Propriétaire-occupant très modeste  
Classe G initiale / classe D après travaux  
Subvention prévisionnelle\* : 7 200 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 2 dossiers

Demandeurs : **M. MAIROT Benoit**  
6 rue Pateu à BESANCON  
Propriétaire-occupant très modeste  
Classe F initiale / classe D après travaux  
Subvention prévisionnelle\* : 7 200 €

**M. ROYER Laurent**  
7 rue de la Glacière à SAONE  
Propriétaire-occupant très modeste  
Classe E initiale / classe D après travaux  
Subvention prévisionnelle\* : 7 200 €



**Gain moyen de performance énergétique  
pour ces 4 dossiers = 50%**  
**Montant des travaux générés : 176 187 €**  
**Gain d'énergie  
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =  
5,45 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

## **II. Demande de subvention pour la création de logements locatifs à loyers maîtrisés (AAPEL « propriétaires-bailleurs »)**

Demandeur : Mme SEMATI Rebiha – ECOLE VALENTIN

Opérateur AMO : association Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la **rénovation d'un logement occupé non dégradé** situé 21 rue de l'Amitié à ECOLE VALENTIN. Ce logement affichera une **performance énergétique BBC Rénovation** après travaux.

Type de bâti : immeuble de 1960

Nature de l'opération : 1 LCS (Logement à Loyer Conventionné Social)

Niveaux de loyer (hors charges) : 515 € pour une surface de 95 m<sup>2</sup>

Montant HT des travaux : 32 083 €

Dépense subventionnable : 27 933 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

**Classe initiale G - Classe BBC Rénovation atteinte après travaux**

**Subvention prévisionnelle\* : 6 983 € + 400 € AMO**

Autres financements :

- Anah : 9 157 €
- Conseil régional : 4 500 €

**% d'aides publiques pour ce dossier : 66 % du montant HT des travaux**

### III. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA « propriétaires occupants »)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement. Les conditions de ressources (« revenus moyens ») ont été fixées par délibération du 26 juin 2014.

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée, dans la limite de son coût réel et plafonné à 250 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 49 % :

Demandeur : **M. MESLIN Sébastien**  
18 rue des Fontaines à POUILLEY LES VIGNES  
Propriétaire-occupant revenus moyens  
Classe D initiale / classe C après travaux  
Subvention prévisionnelle\* : 1 425 €

*\* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80% ou de 100% selon la réglementation en vigueur.*

*Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur HDL en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 675€.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 6 demandes de subvention pour un engagement prévisionnel total de 37 983 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 10 MAI 2016



Contrôle de légalité

## Demandes de subvention dans le cadre de l'aide AAPEL

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE	PARTICIPATION AMO	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
<b>PERFORMANCE BBC PAR ETAPES</b>														
<b>CONDE Mohamed et HELON Deborah</b>	Julienne Javel	Clavion	1994	Isolation extérieure des murs + isolation sous faibles + pentes à joints	56 903 €	150 €	225 €		7 200 €	7 975 €	16 056 €	42%	C	81%
<b>GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 10%</b>														
<b>REVENON Nicolas</b>	Solha	Fontenay	1972	VPC Hygro B + isolation des combles perdus + remplacement porte d'entrée + chaudière (fuel à condensation avec chauffe-eau thermodynamique)	25 807 €		225 €		7 200 €	7 200 €	12 300 €	74%	D	58%
<b>GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%</b>														
<b>MARROFF Benoît</b>	Solha	Besançon	1990	Isolation par l'extérieur + isolation sous toiture + remplacement des menuiseries	64 492 €		225 €		7 200 €	7 200 €	8 600 €	28%	D	46%
<b>ROYER Laurent</b>	Solha	Saône	1998	Isolation des combles + menuiseries extérieures + VPC double flux + ECS thermodynamique	36 936 €		225 €		7 200 €	7 200 €	12 300 €	53%	D	43%